

1. Encadrement du Club :

Election du comité directeur :

Le comité directeur gère l'avenir du club XTTRaid63. Il élabore le règlement intérieur, il valide ses modifications. Il élabore les règlements et le format des organisations, il valide leurs modifications. Il valide la **liste des courses subventionnées** par l'association, les commandes pour les achats de matériel...

Ont été élus pour la période 2016-2019, lors de l'AG : Robert Bonhomme, Alain Chailloux, Madeline Châtaignier, Caroline Chouvy, Michel Delaunay, Steve Leconte, Stéphane Lestrade, Thomas Lorblanchet, Aline Macheboeuf, Alexandre Parisot, Isabelle Plane, Caroline Poulet.

Françoise Baubet fait partie du CD au titre de responsable de la section Trail.

Le comité directeur conformément aux statuts de l'association, élit le bureau.

Responsables de section (automatiquement membre du comité directeur) :

Ils gèrent les récits des courses (actus), les inscriptions, les demandes au comité directeur, la distribution du matériel commandé et collectent les paiements des commandes, ils gèrent aussi les entraînements collectifs (planning, aide à l'organisateur...), le calendrier des courses, **des points (leurs vérifications), la vérification des courses (inscription sous XTTR63, tenues, nom d'inscription...), ils vérifient les demandes de remboursement, ils préparent un rapport d'activité de leur section avant chaque AG**, etc. Ils sont aidés dans leur tâche par un ou plusieurs assistants.

- Responsable Section Ski alpinisme : Alexandre Parisot
- Responsable Section Raid : Steve Leconte, assistant gestion raideurs et raid nordique : Aline Macheboeuf, assistant VTT: Joris Grelat, assistant vélo route : Gilles Durand
- Responsable Section Trail : Françoise Baubet, assistant Caroline Chouvy
- Responsable Section CO : Madeline Châtaignier, assistants Alexandre Falq et Coralie Jourde (Ecole CO)
- Responsable Section Moto : Serge Nouhaud

Bureaux club XTTRaid63 :

Le bureau (élu par le comité directeur) :

- Président : Michel Delaunay
- Trésorière : Isabelle Plane
- Secrétaire : Caroline Poulet
- Secrétaire adjointe : Madeline Châtaignier

Les membres du bureau doivent être licenciés à l'UFOLEP pour que l'association puisse s'affilier à cette fédération, les licences 'membre du bureau' seront contractées par le club.

Le règlement de la FFME nous oblige à mettre en place une section montagne et à élire un bureau spécifique.

Le bureau de la section 'Montagne' (FFME) élu :

- Présidence : Michel Delaunay
- Trésorerie : Caroline Poulet
- Secrétariat : Alexandre Parisot

(Les membres du bureau doivent être licenciés FFME pour que l'association puisse s'affilier à cette fédération. Les licences 'membre du bureau' seront contractées par le club)

Le règlement de la FFCO ne nous oblige pas à élire un bureau spécifique. Le responsable organisationnel de la Section est Madeline Châtaignier. Les responsables officiels sont les membres du bureau du club.

Le règlement de la FFA ne nous oblige pas à élire un bureau spécifique. Le responsable organisationnel de la Section est Françoise Baubet. Les responsables officiels sont les membres du bureau du club.

Le responsable des relations FFA est Olivier Soilly.

Une licence par section est gratuite, soit pour le responsable de section, soit pour un autre membre.

2. Adhésions, Affiliations et licences :

Adhésion à l'Association :

- 50 €, ce montant comprend l'adhésion au club et une assurance RC + une petite assurance corporelle et complémentaire.
- Gratuit pour ceux qui acceptent la prise en charge d'actions à conduire en dehors des jours pendant lesquels se déroulent nos trails.
- Gratuit pour les membres fondateurs, les membres d'honneurs et les membres partenaires.

Attention, ne sont couvertes que les activités suivantes à l'exclusion de toute autre : **Course à pied (route et tout-terrain), VTT, Vélo de route, Kayak (lacs et rivières et mer), Roller, Course orientation (course à pied, vtt, ski de fond, raquettes ski de randonnées), Raquettes, Ski de fond (sur pistes damées et hors piste), Ski de randonnée (appelé aussi ski alpinisme), Alpinisme, Escalade, Tir à l'arc, Biathlon, Natation (lac et piscine), Triathlon, Canyoning.**

Les entrainements ne pourront pas proposer des activités hors de cette liste.

Vous devez bien-entendu, posséder vous-même une RC en cours (pour l'année sportive à venir)

Pour une pratique 'loisir' des activités listées ci-dessus, l'adhésion au club suffit. Pour participer aux compétitions ouvertes aux non-licenciés aussi, (avec certificat médical de non contre indication) dans le cas contraire vous devez prendre une des licences suivantes :

1. UFOLEP :

Référent : Madeline CHATAIGNIER, madeline.roger@gmail.com

Cette licence peut vous permettre de participer aux courses vélo UFOLEP, raid UFOLEP pour 22,02 €.

Avec le contrat d'assurance que nous avons souscrit, vous n'êtes pas obligé de prendre la partie assurance. Vérifiez, en ce cas que vous êtes bien couvert par votre RC (fournir une photocopie) et que vous avez aussi une assurance corporelle, (Normalement >70.00 € avec l'assurance).

R5 : DUATHLON – BIATHLON – BIKE AND RUN – BICROSS - CYCLOSPORT – CYCLOCROSS – VTT COMPETITION – EPREUVES COMBINEES – RAID MULTIACTIVITES- DIRT – VELO COUCHE

Toutes activités sportives et non sportives pratiquées par l'adhérent au sein de son association doivent être mentionnées sur la licence UFOLEP.

Vous ne devez cocher que des activités déclarées par l'association : Course à pied 22005, Marche 22006, Marche sportive 27022, VTT 26014 , Kayak 21020, escalade 26003, Alpinisme 28010, Raid Multisports,(+ Canyoning) 26021, Course hors stade 27021, C.O. 27020, Run and Bike 26010, Ski de fond 28021, Raquettes 22009, Natation 21002, Tir à l'arc 27011, Rafting 29040, Roller 28003, Ski alpinisme 28021, Ski alpin 28020, cycloSPORT 26012, spéléologie 28004, surf et autres activités neige 28022

2. FFME :

Référent : PARISOT Alexandre, alexandreparisot@hotmail.fr

Cette licence peut vous permettre de participer aux courses FFME qui n'autorisent pas les licences à la journée, et assure toutes vos pratiques 'montagne'

Licence base : 67,90 €

Licence base + : 70.90 €

Licence base ++ : 77.90 €

Licence jeune : 55.2 €.

Si vous voulez vous assurer pour le ski de piste, ajouter 5 €, VTT 30 €, slackline 5 €, Trail 10 €, Indemnités journalières IJ1/IJ2/IJ3 18.00€ 30.00€ 35.00€ ; si vous voulez vous abonner à la revue de la FFME, ajouter, 8 €

Les licences à la journée (avec assurance) sont à 6 €.

3. FFCO :

Référent : CHATAIGNIER Madeline, madeline.roger@gmail.com

21 ans et plus	66,66 €
14 ans et moins	30,30 €
Famille	157,56 € (parents avec enfant(s) à charge, âgé(s) de 25 ans et moins)

Elle permet de participer à toutes les compétitions d'orientation (CO, VTT'O, ski'O) sur le territoire national.

Elle ouvre droit aux classements nationaux, aux sélections et à toute fonction élective (> 16 ans).

Elle assure son détenteur lors de la pratique de la course d'orientation sous toutes ses formes. (Responsabilité civile, recours - protection juridique, assistance, et individuelle accident de base facultative)

Pour les nouveaux licenciés la licence prise à partir du 1er octobre 2016 sera valable jusqu'au 31/12/2017.

Renouvellement licence FFCO au 1er janvier 2017 pour les autres.

4. FFA :

Référent : SOILLY Olivier, osoilly@free.fr

Licence compétition : 74.35€

Licence athlé loisirs : 35.75€

Infos : <http://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=577>

Cette licence peut vous permettre de participer aux courses FFA et assure toutes vos pratiques trails et course à pied.

5. FFtri :

Référent : PLANE Isabelle, isabelle.plane14@gmail.com

Licence compétition adultes 97 €

Obligatoire pour participer aux Championnats de France et être classés.

Comprend la RC et une IA facultative. L'assurance vous couvre pendant les entraînements club et les compétitions, et en pratique individuelle sous réserve d'accord du club.

Licence loisirs adultes 36 €

Couvre les entraînements club mais ne vous couvre pas en RC en compétition, un pass' compétition devra être pris (pensez à utiliser un certificat en compétition pour prendre votre licence loisirs pour faciliter l'accès à la compétition)

La licence FFtri vous donne accès à toutes les disciplines pour lesquelles la fédération est délégataire :

- Raid
- Triathlon
- Bike and Run
- Duathlon
- Swim and Run

=>Pour adhérer ou renouveler :

Attention : les adhésions y compris règlement financier doivent être finalisées **avant le 15 novembre**. Plus d'adhésions possibles après cette date. Les adhésions hors de ces dates doivent être validées par le CD.

- 1- Remplir le formulaire d'adhésion <https://goo.gl/forms/5r09RizTxT7jQm603>
Remplir le formulaire de demande de licence(s) si besoin https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSem7-QfKLmqKRh-6Uj_VB0t2n5mmy3OhnEaLu658lZX2FRlew/viewform
2. Envoyer par email à la secrétaire Caroline Poulet (06.63.21.05.03) clubxttr63@gmail.com
 - un certificat médical de non contre-indication pour toutes les activités pratiquées
 - une copie d'un récépissé de responsabilité civile
 - une photo
3. Envoyer par courrier le chèque du montant de votre adhésion et de votre licence au besoin à la trésorière Isabelle Plane 5 rue des Courtiaux 63670 ORCET (06 83 17 14 18).

Caroline transfèrera ensuite les informations aux responsables (certificat & listing adhérents).

Madeline réalisera les cartes du club à partir des photos et des renseignements donnés.

Pour les nouveaux, demander votre login et mot de passe d'accès au forum à Caroline Chouvy : ducreuxcaroline@hotmail.com

3. Règlement intérieur :

• Droits et devoirs :

Nous sommes une **association loi 1901**. Chacun doit pouvoir y trouver des avantages à la hauteur de **son implication et son investissement en temps et en énergie**, dans la vie de cette communauté :

▶ Prêt de matériel ; frais d'inscription aux courses effectuées remboursés partiellement (25, 40, 50, 60 ou 80 %) sous conditions (cf. ci-après) ; entraînements ; inscriptions entièrement prises en charge ; remise de 25, 40, 50 ou 60% sur l'achat des vêtements 'XTTRaid63' ; subvention de 25, 40, 60 ou 100 € sur l'achat d'un équipement sportif (une fois par an ET en fonction des résultats du bilan financier en fin d'année)

▶ Participations des coureurs du club aux organisations XTTRaid63 :

Sous réserve du nombre de bénévoles, 3 femmes et 3 hommes peuvent courir les trails (selon leurs points et pas dans la 1ere année d'adhésion et validation par le comité directeur). Pas d'équipes aux raids. L'assaut de la cabane est ouvert à tous.

Cela à condition d'y investir du temps. Pour plus de justice, nous mettons un poids à chaque bénévolat effectué :

- 50 pts pour la présidence ; 20 pts pour le secrétariat et la trésorerie.
- 10 pts pour bénévolat à l'hivernal ; 5 pts pour 1 journée.
- 5 pts pour 1 jour de présence au Trail Estival ; 12 points pour 2 jours ; 20 pts pour 3 jours.
- 10 pts pour 2 jours de présence au Raid ; 5 pts pour 1 journée.
- 8 pts pour la prise en charge d'un entraînement technique complet d'une journée (4pts pour une ½ journée).
- 10 pts pour un entraînement technique complet avec cartographie d'une journée (5pts pour une ½ journée).
- 4 pts pour bénévolat à l'Assaut de la cabane.
- 3 pts pour participations aux organisations partenaires.
- 5 pts pour l'encadrement des reconnaissances des trails du Sancy.
- 5 pts pour faire l'assistance d'une équipe sur une compétition de raid long (minimum 2 jours)
- 10 à 20 pts pour la prise en charge un secteur d'organisation ou la responsabilité d'une section (cf. ci-après).
- 5 pts pour 1 jour, 15 pts pour 2 jours de travaux de remise en état des chemins Natura 2000 et réserve naturelle.
- 10 pts pour un entrainement encadré hebdomadairement.

La validation du total accumulé, est assurée par les responsables des sections, la trésorière et le président de l'association.

Les responsables de section récapitulent les demandes de remboursement avec noms des courses, dates (jour/mois/année) coût et % de remboursement

	Part de remboursement participation course	Participation course prise en charge à 80%	Participation course prise en charge à 100%	Subvention achat matériel.	Part de remboursement vêtements	Subvention frais entraînement (>24 h) A préciser par jour ou par entraînement	Subvention formation fédérale (adhérent depuis 2 ans)
0 ≤ nbre pts ≤ 20	0 %	non	oui	0 €	0 %	non	Non
21 ≤ nbre pts ≤ 40	25 %	oui	oui	25 €	25 %	non	Oui
41 ≤ nbre pts ≤ 60	40 %	oui	oui	40 €	40 %	15 €	Oui
61 ≤ nbre pts ≤ 80	50 %	oui	oui	60 €	50 %	15 €	Oui
81 < nbre pts	60 %	oui	oui	100 €	60 %	15 €	Oui

Précisions : Les points sont calculés à partir du 1^{er} septembre sur une année.

- Le cumul des remboursements des 25, 40, 60 et des 80 % ne pourra pas dépasser 600 euros par personne et par an, avec un maximum de 250 € pour la subvention des 25 %, 300€ pour les 40, 350€ pour les 60 %.

Pour un remboursement à 25, 40, 50 ou 60 % :

Ce sont les remboursements qui récompensent votre investissement au sein du club. Tous les membres du club peuvent être remboursés à hauteur du pourcentage correspondant à leur nombre de points, du montant de leurs inscriptions aux courses de l'année, à condition de respecter les conditions suivantes :

- S'inscrire** sous le nom du club (XTTRaid63, ou XTTR63) (**préciser dès la course, quand cela n'est pas possible**)
- Cumuler** le nombre de points nécessaires (voir tableau ci-dessus).
- Ecrire** et faire passer un récit à Caroline C. (ducreuxcaroline@hotmail.com), mettre Isabelle Plane (isabelle.plane14@gmail.com) en copie pour Facebook, le lundi ou mardi qui suit votre participation à la course. **Ce CR doit parler du groupe et non uniquement des performances individuelles.** (Ex : si vous êtes 4 sur un trail de même distance, une personne fait le CR pour tout le groupe, un seul CR par course). Il doit contenir des visuels (format jpeg aux dimensions 600*400) et le CR doit être sous format Word sans mise en page.
- Inform**er de votre participation, le mercredi précédent la compétition avant 20h (forum), par quelques lignes de présentation, en précisant le nom des autres XTTRIens qui y participeront.
- Porter une tenue du club** (même l'hiver).
- Les **hébergement**s et montants des **licences à la journée** ne sont pas pris en charge, pour les montants d'inscription l'intégrant, une minoration sera appliquée.

Pour un remboursement à 80% :

Cette subvention n'est accordée que pour des courses mettant **en avant notre association et ses partenaires**, et doit obligatoirement faire l'objet d'une **couverture médiatique** :

- -Soit de façon **élitiste** sur des courses nationales ou internationales de renommées
- -Soit en ayant un **nombre significatif de participants** présents sur les courses
(sur les raids au moins 3 équipes de 3, sur les trails, CO, Ski alpinisme au moins 6 participants)

Plusieurs conditions à cela :

1. **Faire apparaître** XTTRaid63 dans le nom de l'équipe

2. **Constituer prioritairement** l'équipe de membres XTTR.

En cas d'impossibilité, faire obligatoirement une annonce sur le site et auprès des membres XTTR via forum ou mail et responsable de la section. Si aucun membre XTTR ne peut compléter, on peut faire appel à des « non adhérents ». Le CD se reverse le droit d'établir le remboursement ou pas à ce coureur extérieur, en fonction de l'engagement et de l'adhésion au club la saison suivante.

3. **Etre Obligatoirement** présent sur les deux organisations de trails (le quota de pts doit être respecté). Si non-respect de cette règle par l'un des membres de l'équipe, le CD effectuera une réduction du remboursement, les cas exceptionnels et graves seront pris en compte.

4. **Porter Obligatoirement** les tenues du club

5. **Présenter Obligatoirement** au CD, par l'intermédiaire de son responsable de section, **une demande en utilisant le formulaire prévu**, il doit être accompagné **du budget prévisionnel**, mettant en évidence les moyens de financement du projet, investissement personnel, de xtraid63 et des autres sponsors (**faire apparaître les partenariats propres aux équipes**). En fin d'exercice, l'équipe présente un bilan de l'exercice.

6. **Communiquer** par la presse, les médias, forum, etc.

A. communication avant le raid

- En interne : **Mettre un post** sur le forum et une annonce course dans la rubrique actualité du site, (un courriel à l'ensemble des membres du club peut aussi être envisagé).

- En externe : **Faire un communiqué** dans la presse locale, journal, radio, tv etc., **en relation avec Isabelle Plane.**

B. communication après le raid

- En interne : **Faire le compte rendu** (résumé) du raid via le site dans la page actualités dans les deux semaines qui suivent l'évènement.

- En externe : **Faire passer un article** dans la presse sur le déroulement de l'épreuve et les résultats de l'équipe, **en relation avec Isabelle Plane.**

- Remboursement à 100%

Le comité directeur a décidé le financement de **5 raids (2 Raids, 1 VTT, 1 cyclo, 1 Nordique...)**, 2 trails, 2 courses ski alpinisme, 2 épreuves CO (Conditions : proches, accessibles au plus grand nombre, peu chères).

Pour le ski : ouvert sur la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le responsable de section présente **obligatoirement** au CD, pour vote, la liste des compétitions souhaitées, par l'intermédiaire de son responsable de section.

Il s'agit avant tout de **fédérer et se retrouver en grand nombre** sur une épreuve et de faire de l'épreuve un moment convivial aux couleurs du club.

Les courses sont choisies à la sortie des calendriers des compétitions.

Chaque adhérent règle le montant de l'inscription à la course, et en demande son remboursement en fin d'année.

- **Participation à des épreuves de Championnats :**

Porter **obligatoirement** la tenue XTTRaid63.

- **Achats auprès du club - inscriptions aux courses subventionnées :**

Les achats sont distribués **uniquement après leur règlement**, l'association **n'avance aucun frais ni d'inscription ni des commandes de vêtements**.

- **Vêtements :**

- Les commandes sont validées par le comité directeur (sur proposition d'Alain Chailloux), vous pouvez bénéficier d'une prise en charge de 25, 40, 50 ou 60 % (cf. tableau des points). Sauf cas exceptionnel, nous ne passerons de commandes, que si celles-ci sont à prix préférentiels.

- Afin de permettre à chacun de courir sous nos couleurs, un pack 'mini' est disponible **pour tous**, sans tenir compte des points avec prise en charge à 50% par l'association.

- **Le règlement se fait à la commande.**

- **Matériels :**

Du matériel 'club et organisations' est disponible en prêt, en loisir comme en compétition,

Le matériel 'club' est stocké à plusieurs endroits. Une assurance vol et incendie a été souscrite pour ces stockages.

Matériel 'Raid', 'Raid blanc', 'CO' chez Cécile B. à Saint-Maurice es Allier - 06 81 72 42 47 - gagneret_cess@yahoo.fr

Matériel 'Kayak' est stocké chez Joël P. à Chanonat - 01 19 74 49 30 - joel.portais@sfr.fr

Pour une utilisation en loisir : l'emprunteur s'engage à réparer ou faire réparer à sa charge, le matériel abîmé. Le matériel doit être ramené au lieu de stockage dans la semaine suivant l'emprunt, en bon état, propre et sec, il faut aider au restockage.

Pour une utilisation en compétition : les emprunteurs s'engagent à ramener au lieu de stockage dans les 2 semaines qui suivent la fin de l'évènement ayant nécessité l'emprunt, en bon état, propre et sec (attention, il n'y aura plus de prêt à certains ou certaines équipes si le matériel n'est pas rendu assez rapidement). Il convient d'aider au restockage. En cas de casse, prévenir au plus tôt. Les emprunteurs s'engagent à gérer la réparation.

Pour l'achat de nouveau matériel, soumettre le projet au comité directeur pour le vote. Pour du matériel très spécifique, et peu utilisé, privilégier l'emprunt à d'autres clubs plutôt que l'achat. Nous pouvons déposer un projet d'achat auprès du département (achat subventionné à 25 %), tentes grand vent, véhicule... tous les 2 ans.

La gestion des emprunts de matériel est réalisée via un document Google Sheet dont le lien est disponible sur l'intranet de notre site, il doit être à jour en temps réel.

Matériel 'Organisation' stocké dans le local du Mont-Dore.

Le responsable est Joris : joris.grelat@gmail.com 0674795760

- **Prise en charge des formations proposées par les fédérations agréées.**

Prise en charge des frais d'inscription et d'un repas par jour de formation. Conditions : être à jour de ces points et être adhérent depuis 2 ans.

- **Encadrements par les professionnels :**

Une des vocations d'une association sportive est de permettre l'acquisition des gestes techniques. Aussi, les formations par les professionnels diplômés d'un brevet d'état seront prises en charge à 100 %. Les demandes auprès du CD sont à déposer par les responsables de section.

- **Dédommagements des frais et des achats pour l'association :**

Aucun frais (quel qu'il soit) ou remboursement ne sera pris en compte s'il n'a pas été validé en amont, par le directeur de course (Michel) pour les achats 'organisations' ou par le comité directeur pour les autres cas.

- **Repas :**

- En cas de repas préparé par l'organisateur d'un entraînement, le dédommagement des frais engendrés par sa préparation (pas de prise en charge des repas au restaurant) est pris en charge (pour un seul repas, pour les autres repas faire une cagnotte).

- Dédommagement des frais engendrés par la préparation des repas lors des réunions du comité directeur.
- Remboursement des repas (restaurant) lors de la recherche de partenariats ou de la préparation des organisations (si autorisation du directeur de course ou du comité directeur le cas échéant) : maxi **18 euros/personne**.

- **Pots-Apéros :**

- Prise en charge de l'apéro et du repas lors de l'A.G.
- Prise en charge de l'apéro (un seul !!!) à l'occasion de manifestations (organisations, nettoyages, raids), (si autorisation du directeur de course ou du comité directeur suivant le cas)
- Une fois par an, une fête d'association est organisée.

- **Déplacements :**

- remboursement des déplacements 'vie du club' suivant le calcul : $Km \times 0.308$ à **justifier par une demande préalable auprès du directeur de course ou du comité directeur** suivant le cas, le motif et kilométrage du déplacement et à stocker en comptabilité. **Utiliser le formulaire prévu.**

- **Communications :**

- Remboursement des dépassements de forfaits téléphoniques (si usage lors des organisations, de la communication avec la presse et recherche de partenariat).
- Remboursement enveloppes et timbres si courriers postaux (si autorisation du directeur de course ou du comité directeur suivant le cas).

- **Frais de bureau :**

- Remboursement des frais de papier, pochettes... (si autorisation du directeur de course ou du comité directeur suivant le cas).

- **Entraînements :**

Un Budget de fonctionnement pour les entraînements avec déplacement et au moins une nuitée a été voté. Il s'élève à 15 € / personne / jour et s'adresse uniquement aux membres à jour de leurs points. Contrainte à respecter pour l'organisation de l'entraînement : qu'il soit accessible à tous. Règlement sur demande du responsable au CD.

La programmation des entraînements club est différente d'une section à l'autre, les entraînements sont gérés via le forum ou par mails :

- Pour la section ski de randonnée :

En période de neige, les samedis et/ou dimanches à 9 h00 (en fonction des conditions météo) : entraînement ski ou alpinisme, au départ du parking des Chomets ; toujours annoncé sur le forum.

- Pour la section Raid :

Frais de déplacement pour balisage $Km \times 0.306$. A justifier par le motif, l'autorisation du comité directeur et kilométrage du déplacement et à stocker en comptabilité. L'impression des cartes est prise en charge par le club (choisir une imprimerie proche de l'organisateur).

- Pour la section Trail :

Rdv tous les mercredi soir au rond-point du Pourliat à Beaumont, et les vendredis au plan d'eau de Cournon à 18h (parking face à l'ancienne piscine). Pour les autres entraînements il faut passer par le forum du site, un entraînement par mois y est annoncé.

- Randonnées moto :

En aucun cas il ne s'agit d'entraînements et/ou d'enseignement technique. On parle ici de randonnée touristique et de découverte du patrimoine.

Chacun est responsable de ses actes, que ce soit pour l'état de sa moto et sa conformité réglementaire ou en cas de chute ou accident. Il n'y a aucune obligation pour les parcours, chaque participant est libre de quitter l'itinéraire proposé à tout moment à condition évidemment d'aviser le groupe.

Entre chaque entraînement collectif, il faut passer par le forum du site, où chacun annonce ses disponibilités et propose des sorties (trail, running, CO, VTT, cyclo, ski...).

4. Responsables sections et Trails :

Liste des responsabilités hors trail donnant droit à une bonification.

- Responsable de section (20 pts) : Steve Leconte (Raid), Françoise Baubet (Trail), Alexandre Parisot (Ski alpinisme), Madeline Châtaignier (CO)
- Adjoint du responsable de section (10 pts) : Aline Macheboeuf (Raid, Raid blanc, activité nordiques), Coralie Jourde (adjointe école CO), Caroline Chouvy (trail), Joris Grelat (Raid, VTT), Gilles Durand (Raid, Vélo route), Alexandre Falq (CO)
- Responsable relation avec fédération (5pts) : Madeline Châtaignier (FFCO-UFOLEP), Alexandre Parisot (FFME), Olivier Soilly (FFA). *(Il rentre les licences, les affiliations, gère la partie fédérale des courses)*
- Responsable matériel et stockage (10 pts) : Cécile Brette (Assistante, 5 pts)
Gestion du prêt (vérification des temps de prêts et de l'état)
- Responsable du site internet (20 pts): Caroline Chouvy
- Administrateur Facebook (20pts); Isabelle Plane *(Alimentation des pages Facebook)*
- Responsable commande vêtements (10 pts): Alain Chailloux
Il gère les commandes des vêtements clubs et commandes groupées.
- Responsable Autocollant et flockage vêtements (5 pts) : Philippe Brun *(relation entre le floqueur et le club)*
- Vérificateur du site + pages Facebook club et Trails: Isabelle Plane
Chasse les erreurs, vérifie les logos, les dates, les infos.
- Attaché de presse, association (Sous contrat) : Isabelle Plane

Liste des responsabilités trail, courses ski et CO donnant droit à une bonification (à condition que cette responsabilité donne du travail en dehors des jours de trail)

- Responsable Bénévoles (20 pts) : Gaëtan Toulouse *(Il gère la répartition des bénévoles, leur accueil)*
- Responsable Parcours (20 pts) : Olivier Soilly, Gilles Durand *(Gère les parcours, l'organisation du balisage)*
- Responsable sécurité, soins, radios (10 pts) : Erwan Rioual *(Il gère la sécurité de la course, la répartition des radios)*
- Responsable Matériel orgas (gestion et achats) (10 pts) : Joris Grelat
Gestion de matériel d'organisation des trails, il organise son rangement, le répartit.
- Adjoint du responsable Matériel orgas (5 pts) : Alain Thély *(rangement du local de stockage et listing du stock)*
- Responsable Village trail (10 pts) : Robert Bonhomme
Il organise le village course, orchestre son installation et son démontage. Il en établit un plan. Il gère l'impression des affiches en relation avec le service animation (doit savoir se servir de Publisher).
- Responsable accueil (10 pts): Stéphane Lestrade *(accueil et remise des dossards, listes des inscrits, cadeaux accueil)*
- Responsables Ravitaillements et repas (20pts) : Flore Toulouse et Renée Reynaud
Il gère les ravitaillements, commandes, répartitions, distribution. il gère les repas des bénévoles, il gère la relation avec le traiteur
- Responsable Lots et cadeaux, podiums (organisations) (10 pts): Anaïs Alberti
Il gère en relation avec le magasin partenaire, les lots, les récupère, les affecte. Il gère en relation avec le service animation les trophées.
- Responsable location ou emprunt radios (5 pts) : Steve Leconte, hiver, Yann Audigier été
Pour l'hiver, il loue les radios, les réceptionne, les confie au responsable sécu, les récupère et les réexpédie. Pour l'été, il les emprunte, les confie au responsable sécu, les récupère et les rend.
- Responsable 'infos pour speaker' et recherche des favoris : (5 pts) : Cyril Heurtault
Il recherche les favoris dans la liste des inscrits (1 semaine de demi avant la course), il informe l'attaché de presse et le speaker et assure le suivi de la course et en informe le speaker.
- Attaché de presse trails (sous contrat) : Isabelle Plane
- Responsable partenaire locaux (10pts) : Mylène Lioret
- Responsable renseignements des infos sur les books et sites internet d'annonces (5 pts) : Alexandre Falq et Isabelle Plane

- **Remise en Magasins et partenariat :**

Pour les sections Trail, Raid, Vélo, Montagne :

10% chez Mondo Vélo

Pour la section Moto : 12% chez Maxxess (sur la liste motards)

10% chez expé

30% chez Oxsitis

Les remises sont accordées sur présentation de la carte du club.

Dans tous les cas, restez discret et courtois, il s'agit d'une faveur et non d'un dû...